

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

DE LA CAISSE DES ECOLES DU BEAUSSET

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la Caisse des Ecoles relatives au budget primitif 2023.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2023. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 21 mars 2023.

Le projet de budget présenté reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2022 qui se soldent par un excédent global de 82 965,50 € compte tenu des restes à réaliser.

Sections	Résultat de clôture exercice 2021	Part affectée en invest.	Solde exécution 2022	Résultat de clôture 2022	Restes à Réaliser au 31.12.2022	Résultat avec RAR 2022
Investissement	80 936.98		5 597.20	86 534.18	-12 256.58	74 277.60
Fonctionnement	4 501.69		4 186.21	8 687.90	0.00	8 687.90
TOTAL	85 438.67	0.00	9 783.41	95 222.08	-12 256.58	82 965.50

Le projet de budget 2023 de la Caisse des Ecoles est arrêté de la manière suivante :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 116 515,90 €
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 131 474,32 €

Total : 247 990,22 €

Soit une évolution globale de 6,24 % (+ 14 574.77 €)

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le ANNEXE II BIS



ID : 083-218300168-20230415-202304152-DE

BUDGET PRIMITIF 2023 - VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES											
DEPENSES						RECETTES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	BP 2022	BP 2023	ECART BP 2023/BP 2022 (en %)	CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	BP 2022	BP 2023	ECART BP 2023/BP 2022 (en %)
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	71 100.00	71 580.00	72 920.00	1.87	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	103 000.00	104 000.00	107 000.00	2.88
O22	DEPENSES IMPREVUES	1 097.54	614.69	1 384.72	125.27						
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		72 197.54	72 194.69	74 304.72	2.92	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		103 000.00	104 000.00	107 000.00	2.88
O42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	45 752.00	36 307.00	42 211.18	16.26	O42	AMORTISSEMENT SUBVENTION			828.00	
TOTAL FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT		45 752.00	36 307.00	42 211.18	16.26	002	REPRISE EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	14 949.54	4 501.69	8 687.90	92.99
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		117 949.54	108 501.69	116 515.90	7.39	TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		117 949.54	108 501.69	116 515.90	7.39
BUDGET PRIMITIF 2023 - VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES											
DEPENSES						RECETTES					
CHAPITRE	INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	ECART BP 2023/BP 2022 (en %)	CHAPITRE	INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	ECART BP 2023/BP 2022 (en %)
202201-2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	15 000.00	30 000.00	15 000.00	-50.00	10222	Fonds de compensation de la T.V.A.	8 182.00	7 670.00	2 728.96	-64.42
202201/2184	MOBILIER	36 909.75	25 572.25	15 000.00	-41.34						
202201-2188	AUTRES IMMOBILISATIONS (EQUIPEMENTS-MATERIEL)	41 000.00	63 127.11	94 460.58	49.64						
O20	DEPENSES IMPREVUES	5 385.82	6 214.40	6 185.74	-0.46						
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		98 295.57	124 913.76	130 646.32	4.59	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		8 182.00	7 670.00	2 728.96	-64.42
O40	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS			828.00		O42	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	45 752.00	36 306.78	42 211.18	16.26
						OO1	Excédent investissement reporté	44 361.57	80 936.98	86 534.18	6.92
TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT		98 295.57	124 913.76	131 474.32	5.25	TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT		98 295.57	124 913.76	131 474.32	5.25

1 – Section de fonctionnement : Dépenses : 116 515.90 € - Evolution de 7.39 %

La section de fonctionnement, conformément à la présentation de la maquette budgétaire, distingue les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 2.92 % et sont composées des postes de dépenses définies ci-dessous :

I – Les dépenses réelles de fonctionnement : 74 304 € - Evolution de 2.92 %

A - Les charges à caractère général (chapitre 011) : 72 920 € - Evolution de + 1.87 %

Ce poste représente 99 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles regroupent tous les achats et prestations permettant de doter les élèves scolarisés dans les établissements du Beausset, de fournitures destinées à leur apprentissage.

Ces crédits budgétaires sont répartis par établissement scolaire et basés sur le nombre d'élèves. Le nombre d'élèves présents en janvier 2023 est de 859. Notre budget est prévu pour 870 élèves mais tient compte également des coûts notamment des fournitures scolaires. Comme évoqué dans notre débat, les crédits suivants ont été intégrés et maintenus dans le budget 2023 :

- Les classes transplantées (ou sorties avec nuitée) pour les deux écoles élémentaires à 250 € par classe
- Les sorties scolaires sans nuitée à 400 € par classe
- Le crédit pour les achats de livres destinés aux bibliothèques scolaires demeure à 70 €
- Les achats de manuels scolaires : 180 € par classe pour l'élémentaire Gavot et 200 € par classe pour l'élémentaire Malraux (à la demande de la directrice)
- Les achats concernant les petits équipements pédagogiques pour les élémentaires : 72 € pour Gavot et 52 € pour Malraux (demande de la directrice)
- Les achats de jeux et jouets pour les 12 maternelles restent fixés à 4,50 € par enfants et 50 € par classe pour les jeux éducatifs
- Le crédit des fournitures de bureau : 85 € par classe (crédit direction et ramettes de papier) et 50 € par école pour l'organisation des élections des parents d'élèves
- Les fournitures « informatiques » : 40 € par classe pour les 22 élémentaires
- Les fournitures spécifiques pour la classe ULIS : 500 €
- Les fournitures RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) : 800 € pour l'achat de cahiers nécessaires à la réalisation de bilans et outils pédagogiques
- Les fournitures pharmaceutiques : 40 € par classe

Cependant le crédit des fournitures scolaires est porté de 30 € à 32 € par enfant (+ 7 %).

Sont également inclus les crédits pour la maintenance des défibrillateurs pour 600 €, les primes d'assurance (pour le matériel informatique), la licence sécurité internet des écoles, les chocolats et spectacle de Noël.

Ci-dessous, présentation des crédits individualisés par école :

BUDGET 2023 ECOLE MATERNELLE MALRAUX					BUDGET 2023 ECOLE MATERNELLE PAGNOL				
Art	POSTES DE DEPENSES	EFFECTIF /CLASSE	CREDIT UNITAI RE 2023	BP 2023	Art	POSTES DE DEPENSES	EFFECTIF /CLASSE	CREDIT UNITAI RE 2023	BP 2023
60627	Jouets Noël	149	4.5	670.50	60627	Jouets Noël	150	4.5	675.00
	50 € par classe pour achats de jeux éducatifs	6	50	300.00		50 € par classe pour achats de jeux éducatifs	6	50	300.00
60628	Autres fournitures : pharmacie	6	40	240.00	60628	Autres fournitures : pharmacie	6	40	240.00
6063	Equipement classes (pédagogique)	6	72	432.00	6063	Equipement classes (pédagogique)	6	72	432.00
6064	Crédits de direction	6	85	510.00	6064	Crédits de direction	6	85	510.00
	Crédits informatique	6	50	300.00		Crédits informatique	6	50	300.00
	Crédit élections parents d'élèves			50.00		Crédit élections parents d'élèves			50.00
6065	Livres cassettes bibliothèque BCD	6	70	420.00	6065	Livres cassettes bibliothèque BCD	6	70	420.00
6067	Fournitures scolaires	149	32	4 768.00	6067	Fournitures scolaires	150	32	4 800.00
611	Contrat prestation de service : sorties scolaires	6	400	2 400.00	611	contrat prestation de service : sorties scolaires	6	400	2 400.00
TOTAL ECOLE MATERNELLE MALRAUX				10 090.50	TOTAL ECOLE MATERNELLE PAGNOL				10 127.00



BUDGET 2023 ECOLE ELEMENTAIRE GAVOT					BUDGET 2023 ECOLE ELEMENTAIRE MALRAUX				
Art	POSTES DE DEPENSES	EFFECTIF /CLASSE	CREDIT UNITAI RE 2023	BP 2023	Art	POSTES DE DEPENSES	EFFECTIF /CLASSE	CREDIT UNITAI RE 2023	BP 2023
60628	Autres fournitures : pharmacie	10	40	400.00	60628	Autres fournitures : pharmacie	12	40	480.00
6063	Equipement classes (pédagogique)	10	72	720.00	6063	Equipement classes (pédagogique)	12	52	624.00
6064	Crédits direction	10	85	850.00	6064	Crédits direction	12	85	1 020.00
	Crédits informatique	10	40	400.00		Crédits informatique	12	40	480.00
	Crédit élections parents d'élèves			50.00		Crédit élections parents d'élèves			50.00
6065	Livres cassettes bibliothèque BCD	10	70	700.00	6065	Livres cassettes bibliothèque BCD	12	70	840.00
6067	Fournitures scolaires	255	32	8 160.00	6067	Fournitures scolaires	305	32	9 760.00
	Livres ou manuels scolaires	10	180	1 800.00		Livres ou manuels scolaires	12	200	2 400.00
6068	Fournitures scolaires classe ULIS	1	500	500.00				12	
611	contrat prestation de service : sorties scolaires	10	400	4 000.00	611	contrat prestation de service : sorties scolaires	12	400	4 800.00
6188	Classes transplantées	10	250	2 500.00	6188	Classes transplantées	12	250	3 000.00
TOTAL ECOLE ELEMENTAIRE GAVOT				20 080.00	TOTAL ECOLE ELEMENTAIRE MALRAUX				23 454.00

B - Les dépenses imprévues (chapitre 022) : 1 384.72 € - Evolution de 125.27 %

Un crédit est également inscrit au titre des dépenses imprévues. Ce crédit permettra de couvrir en cas d'inscriptions supplémentaires en septembre prochain, les dépenses pour 16 élèves.

II – Les dépenses d’ordre : 42 211 € - Evolution de 16.26 %

Il s’agit des dotations aux amortissements permettant de financer le renouvellement des matériels, mobiliers et équipements informatiques prévues en section d’investissement. Il est rappelé que ces opérations d’ordre de section à section ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie.

2 – Section de fonctionnement - Recettes : 116 515.90 € - Evolution de 7.39 %

La seule ressource de la Caisse des Ecoles provient de la subvention d’équilibre versée du budget communal. En raison de l’évolution des effectifs constatés en janvier 2023, la subvention versée en 2022 à hauteur de 104 000 € est portée en 2023 à 107 000 € soit + 2.88 %.

Considérant la reprise anticipée des résultats, l’excédent de l’exercice 2022 complète l’équilibre de cette section. Le montant repris de l’excédent est de 8 687.90 €.

3 - Section d’investissement : 131 474,32 € - Evolution de 5.25 %

Ces crédits sont répartis en une seule opération n° 2022-01 en dépenses d’équipement brut pour un montant global de 124 460 € dont :

- 112 204 € d’inscriptions nouvelles,
- 12 256 € de restes à réaliser au 31 décembre 2022. (Acquisition et pose des jeux de cour de l’école maternelle Malraux).

Les demandes des chefs d’établissements et de la Direction des Affaires Scolaires ont toutes été intégrées dans le budget 2023 en tenant compte des corrections faites lors du débat d’orientation budgétaire.

La répartition est la suivante :

Compte 2183 Matériel informatique : 15 000 € dont

- 4 800 € pour la maternelle Malraux (3 ordinateurs portables et 3 vidéoprojecteurs),
- 1 000 € pour la maternelle Pagnol (ordinateur portable et écran mural) et
- 720 € pour l’élémentaire Gavot (2 imprimantes laser wifi)

Compte 2184 Mobilier scolaire : 15 000 € dont

- 1 400 € pour la maternelle Pagnol (table + tables d’activités)

- 3 100 pour l'élémentaire Gavot (bibliothèque haute, bacs à albums, meuble à casiers, assises bibliothèque)
- 1 500 € pour l'élémentaire Malraux (bureau professeur, tables, casiers pour tables, chaises, meuble bas, armoire haute)

Compte 2188 Autres immobilisations (matériel) : 82 204 € dont

- 6 000 € Maternelle Malraux (tours d'arbre demandés par la DASE, Direction des Affaires Scolaires et Educatives)
- 37 000 € Maternelle Pagnol (jeu de cour à remplacer)
- 2 400 € Elémentaire Malraux (2 400 € tours d'arbre demandés par la DASE)

Il est rappelé que lors de la séance de la Caisse des Ecoles du 23 mars 2023, le Comité avait adopté l'ouverture des crédits pour engager, liquider et ordonnancer les dépenses avant le vote du budget 2023, pour notamment acquérir lave-linge, sèche-linge.

Enfin, une nouvelle inscription de 828 € est portée en dépense d'ordre, chapitre 040. Il s'agit de l'amortissement de la subvention d'équipement perçue en 2022 4 967 € pour le financement des capteurs de CO2 acquis en 2022.

Ces dépenses d'investissement sont équilibrées par les recettes provenant de la section de fonctionnement (amortissement des immobilisations) pour 42 211 €, du Fond de Compensation de la TVA de 2 729 €, et de la reprise de l'excédent 2022 à hauteur de 86 534 €.

A titre d'information, le nombre d'élèves communiqué en janvier est de 299 en maternelle et de 560 en élémentaire soit 859 élèves inscrits sur la commune.